

LES HAUTS REVENUS
EN FRANCE AU XX^e SIÈCLE

Inégalités et redistributions, 1901-1998

DU MÊME AUTEUR

INTRODUCTION À LA THÉORIE DE LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES, Editions Economica, 1994.

L'ECONOMIE DES INÉGALITÉS, Editions La Découverte, collection « Repères », 1997 (2^e édition, 1999 ; 3^e édition, 2001).

THOMAS PIKETTY

LES HAUTS REVENUS
EN FRANCE AU XX^e SIÈCLE

Inégalités et redistributions, 1901-1998

BERNARD GRASSET
PARIS

COLLECTION DIRIGÉE PAR
PATRICK WEIL

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

© *Éditions Grasset & Fasquelle, 2001.*

SOMMAIRE

<i>Remerciements</i>	9
<i>Introduction générale : Pourquoi s'intéresser aux hauts revenus ?</i>	11

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉVOLUTION DE L'INÉGALITÉ DES REVENUS EN FRANCE AU XX^e SIÈCLE

1. Un pouvoir d'achat « moyen » multiplié par 5 au XX ^e siècle	37
2. L'évolution de la composition et du niveau des hauts revenus en France au XX ^e siècle	93
3. L'inégalité des salaires en France au XX ^e siècle	169

DEUXIÈME PARTIE

LES HAUTS REVENUS ET LA REDISTRIBUTION EN FRANCE AU XX^e SIÈCLE

4. La législation de l'impôt sur le revenu de 1914 à 1998	233
5. Qui a payé quoi ?	335

TROISIÈME PARTIE

LA FRANCE ET LA COURBE DE KUZNETS

6. La « fin des rentiers » est-elle une illusion fiscale ?	407
7. Comment se situe la France par rapport aux expériences étrangères ?	477

<i>Conclusion générale : Les hauts revenus en France à l'aube du XXI^e siècle</i> . . .	547
---	-----

<i>Annexes</i>	555
----------------------	-----

<i>Bibliographie</i>	777
----------------------------	-----

<i>Index</i>	789
--------------------	-----

<i>Table des tableaux et graphiques</i>	793
---	-----

<i>Table des matières</i>	801
---------------------------------	-----

Remerciements

Durant cette recherche, de nombreuses personnes m'ont apporté leurs conseils, leurs encouragements et leur expertise sur telle ou telle question particulière. Je remercie notamment Luc Arrondel, Tony Atkinson, Christian Baudelot, Alain Bayet, François Bourguignon, Jacques Bournay, Adrien Friez, Jean-Michel Hourriez, Anne Lafferère, Sylvie Lagarde, Stefan Lollivier, Fabrice Loones, André Masson, Bernard Salanié et Pierre Villa. Je voudrais aussi et surtout remercier tous les fonctionnaires du ministère des Finances qui, tout au long du XX^e siècle, ont dépouillé et classé les déclarations de revenus, de salaires et de successions. Sans eux, aucune recherche de ce type n'aurait été possible. Je dois également de vifs remerciements au CNRS, au CEPREMAP et à la Fondation McArthur pour leur soutien financier.

Enfin, merci à Nathalie, sans qui je ne me serais peut-être jamais mis à faire de l'histoire.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Pourquoi s'intéresser aux hauts revenus ?

1. La raison de fond : les hauts revenus et la dynamique des inégalités

Bien qu'ils occupent une place centrale dans les discours politiques et dans les perceptions de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas, les hauts revenus sont en réalité très mal connus. A partir de quel niveau de revenu doit-on être considéré comme ayant un « haut » revenu, et de quelles sources de revenus disposent les groupes sociaux en question ? Comment ces réalités – et ces perceptions – ont-elles évolué en France au XX^e siècle ? L'inégalité entre les hauts revenus d'une part, et les bas et moyens revenus d'autre part, a-t-elle eu tendance à diminuer ou à augmenter au cours du XX^e siècle ? Quelle est l'évolution « naturelle » des inégalités de revenus dans une économie de marché ? Telles sont les questions de fond auxquelles ce livre tente de répondre.

1.1. LES HAUTS REVENUS, DES « CLASSES MOYENNES » AUX « 200 FAMILLES »

Les hauts revenus posent tout d'abord un problème de représentation : comment définir ce qu'est un « haut » revenu, et comment nommer les groupes sociaux concernés ? Ces questions de définition et de terminologie n'ont évidemment rien d'anodin. « Classes moyennes », « classes moyennes supérieures », « classes supérieures », « 200 familles » : toutes ces notions sont utilisées dans les discours publics pour évoquer des groupes sociaux disposant de revenus sensiblement supérieurs aux revenus véritablement moyens. Mais ces mêmes notions sont lourdes de conséquences pour la question de la redistribution, et il est extrêmement rare que les discours qui les reprennent se risquent à préciser à quel niveau de revenu s'opère le basculement définitif de l'univers des « classes moyennes » et autres « classes moyennes supérieures » vers celui des « classes supérieures » et autres « 200 familles ».

Afin d'illustrer la façon dont nous allons nous intéresser à la question de la structure des hauts revenus, et afin aussi que chacun puisse immédiatement se situer au sein de la hiérarchie des revenus de son temps, il nous a semblé utile de fixer dès maintenant les ordres de grandeur atteints par les hauts et les très hauts revenus en France à l'aube du XXI^e siècle. La façon a priori la plus neutre de représenter la hiérarchie des revenus, à laquelle nous aurons recours tout au long de ce livre, consiste à classer les revenus en « déciles », en « centiles », en « millimes », etc. On ordonne les revenus par ordre croissant, puis on considère les 10 groupes de taille égale (les « déciles ») constitués par les 10 % des revenus les plus faibles, les 10 % suivants, etc., et les 10 % des revenus les plus élevés. Pour affiner l'analyse, on peut également considérer les 100 groupes de taille égale (les « centiles ») constitués par les 1 % des revenus les plus faibles, les 1 % suivants, etc., et les 1 % des revenus les plus élevés. On peut poursuivre l'exercice en considérant les 1 000 groupes de taille égale (les « millimes ») constitués par les 0,1 % des revenus les plus faibles, les 0,1 % suivants, etc., les 0,1 % les plus élevés, et ainsi de suite. Le tableau 0-1 présente les résultats de ces opérations de classement pour les revenus de 1998, tels qu'ils ont été déclarés à l'administration fiscale (avant tout abattement ou déduction).

Tableau 0-1 : Les hauts revenus en France en 1998

<u>Seuil</u>	<u>Revenu</u>	<u>Fractile</u>	<u>Revenu</u>	<u>Fractile</u>	<u>Revenu</u>
P90	262 000	P90-100	420 000	P90-95	297 000
P95	336 000	P95-100	542 000	P95-99	428 000
P99	589 000	P99-100	996 000	P99-99,5	675 000
P99,5	765 000	P99,5-100	1 316 000	P99,5-99,9	1 010 000
P99,9	1 428 000	P99,9-100	2 542 000	P99,9-99,99	2 040 000
P99,99	3 998 000	P99,99-100	7 058 000	P99,99-100	7 058 000

Sources : Annexe B, tableaux B-11, B-12 et B-13 (tous les revenus ont été arrondis au millier de francs le plus proche)

Lecture : Pour faire partie des 10 % des foyers ayant déclaré les revenus de 1998 les plus élevés, il fallait déclarer un revenu annuel supérieur à 262 000 francs (seuil P90) ; pour faire partie des 5 % les plus élevés, il fallait déclarer un revenu annuel supérieur à 336 000 francs (seuil P95) ; etc. ; pour faire partie des 0,01 % les plus élevés, il fallait déclarer un revenu annuel supérieur à 3,998 millions de francs (seuil P99,99). Le revenu moyen des 10 % des foyers ayant déclaré les revenus les plus élevés était de 420 000 francs (fractile P90-100) ; le revenu moyen des 5 % les plus élevés était de 542 000 francs (fractile P95-100) ; etc. ; le revenu moyen des 0,01 % les plus élevés était de 7,058 millions de francs (fractile P99,99-100). Les notations P90-95, P95-99, etc., désignent les fractiles intermédiaires : le revenu moyen des foyers compris entre les seuils P90 et P95 était de 297 000 francs (fractile P90-95), le revenu moyen des foyers compris entre les seuils P95 et P99 était de 428 000 francs (fractile P95-99), etc.

Note : De même que dans l'ensemble de ce livre, il va de soi que les différents fractiles indiqués ici sont définis par rapport à l'ensemble des foyers (imposables et non imposables) : les 10 % des foyers les mieux lotis sont les 10 % les mieux lotis au sein de l'ensemble des foyers, soit environ 3,2 millions de foyers sur un total de l'ordre de 32 millions de foyers (en 1998).

La France comptait en 1998 plus de 32 millions de foyers fiscaux, dont environ la moitié de foyers non imposables, c'est-à-dire de foyers dont le revenu était trop faible pour qu'ils aient à acquitter une somme positive au titre de l'impôt sur le revenu. Le revenu moyen déclaré par ces 32 millions de foyers était de l'ordre de 130 000 francs par an, soit moins de 11 000 par mois. Le revenu médian, c'est-à-dire le revenu au-dessous duquel se situent la moitié des foyers, était d'à peine

100 000 francs par an, soit à peine plus de 8 000 francs par mois. Le fait que le revenu médian soit inférieur d'environ 20-30 % au revenu moyen est un phénomène classique : la moitié supérieure de la hiérarchie des revenus est toujours beaucoup plus espacée que la moitié inférieure, ce qui tire la moyenne (et non la médiane) vers le haut. De fait, les chiffres indiqués sur le tableau 0-1 permettent de constater à quel point la progression des revenus s'accélère lorsque l'on pénètre dans le décile supérieur de la hiérarchie. Pour faire partie des 10 % des foyers les mieux lotis de la France de la fin du XX^e siècle (soit environ 3,2 millions de foyers sur 32 millions), il « suffit » de déclarer plus de 262 000 francs de revenu annuel, soit moins de 22 000 francs par mois. Pour faire partie des 5 % des foyers les mieux lotis, il faut dépasser les 336 000 francs de revenu annuel, soit environ 28 000 francs par mois. Et pour accéder au cercle des 1 % des foyers les mieux lotis (soit environ 320 000 foyers sur 32 millions), il est nécessaire de dépasser 589 000 francs de revenu annuel, soit environ 49 000 francs par mois. La progression s'accélère encore au sein du centile supérieur de la hiérarchie des revenus : il faut dépasser 765 000 francs de revenu annuel (environ 64 000 francs par mois) pour faire partie des 0,5 % des foyers les plus aisés, 1,4 million de francs de revenu annuel (environ 120 000 francs par mois) pour faire partie des 0,1 % des foyers les plus aisés, et 4 millions de francs de revenu annuel pour accéder au cercle très restreint des 0,01 % des foyers les plus aisés (soit environ 3 200 foyers sur 32 millions).

On voit donc que le décile supérieur de la hiérarchie des revenus, sur lequel nous allons nous concentrer dans le cadre de ce livre, est véritablement un monde en soi : il comprend aussi bien des foyers dont le revenu est à peine plus de 2 fois plus élevé que le revenu moyen de l'ensemble de la population, et des foyers disposant de ressources plusieurs dizaines de fois supérieures. Cela explique sans doute pourquoi tous ces « hauts » revenus ne sont souvent pas considérés comme tels. A l'aube du XXI^e siècle, la première moitié du décile supérieur, c'est-à-dire les foyers du fractile P90-95, est constituée de foyers dont les revenus s'échelonnent entre 22 000 et 28 000 francs par mois, et dont le revenu moyen est de l'ordre de 300 000 francs par an, soit 25 000 francs par mois. Les 4 % suivants, c'est-à-dire les foyers du fractile P95-99, ont des revenus qui s'échelonnent entre 28 000 et 49 000 francs par mois, et leur revenu moyen est de 428 000 francs par an, soit à peine plus de 35 000 francs par mois. De tels niveaux de revenus correspondent précisément à ce que les personnes concernées et la société dans son ensemble (ou tout du moins une part importante en son sein) perçoivent comme des revenus de « classes moyennes » (ou peut-être de « classes moyennes supérieures » pour les revenus du fractile P95-99).

Un exemple particulièrement représentatif de ce type d'usage de la notion de « classes moyennes » nous est fourni par le récent débat sur les allocations familiales. En juin 1997, à peine nommé Premier ministre, Lionel Jospin annonça qu'il avait l'intention de priver du bénéfice des allocations familiales les foyers disposant de revenus supérieurs à 25 000 francs par mois, ce qui, selon les chiffres diffusés immédiatement par le gouvernement, devait concerner « moins de 10 % des familles¹ ». Cette annonce suscita aussitôt de très vives réactions. Le président

1. Cf. *Le Monde*, 24 juin 1997, p. 16, et *Le Monde*, 27 juin 1997, p. 8. De fait, si l'on se restreint aux

du groupe UDF François Bayrou et le secrétaire général du PCF Robert Hue, de même d'ailleurs que de très nombreux responsables venant de tous les bords politiques, joignirent leurs voix pour dénoncer une réforme dont « les familles moyennes vont faire les frais¹ ». Face à cette pression venue à la fois de sa droite et de sa gauche, le gouvernement Jospin décida finalement de faire machine arrière : les allocations familiales continueront finalement d'être accordées à tous les foyers, quel que soit leur niveau de revenu ; par contre, à compter de l'imposition des revenus de 1998, les avantages fiscaux liés au quotient familial seront réduits pour les revenus les plus élevés, si bien que les familles dont les revenus mensuels dépassent des seuils de l'ordre de 35 000-40 000 francs (suivant le nombre d'enfants), soit moins de 3 % des familles, verront leur impôt sur le revenu augmenter légèrement, d'un montant généralement inférieur à ce que le plafonnement des allocations familiales risquait de leur faire perdre. L'affaire n'était pas finie pour autant : à l'automne 1999, c'est-à-dire au moment de la réception par les contribuables des premiers avis d'imposition prenant en compte cette augmentation d'impôt, la presse continuait de façon quasiment unanime à stigmatiser la façon dont le gouvernement Jospin maltraitait les « classes moyennes un peu supérieures² », et plusieurs membres éminents de la majorité promettaient déjà pour les années suivantes un « geste en direction des classes moyennes » sous la forme d'une baisse de l'impôt sur le revenu.

Il est intéressant de noter que, lors des débats et des polémiques suscités par cette affaire des allocations familiales, la question n'était jamais de savoir s'il était effectivement vrai que moins de 10 % des foyers disposent de revenus supérieurs à 25 000 francs par mois (chiffre que personne n'a cherché à contester³), mais bien plutôt de savoir si décrire le monde de cette façon ne nous conduisait pas à être victimes d'une certaine « illusion statistique », sans rapport avec la réalité « sociologique ». Autrement dit, même si les foyers disposant de 25 000 francs de revenus mensuels font statistiquement partie des 10 % des revenus les plus élevés, cela ne les empêcherait pas d'être « sociologiquement » très proches de la moyenne, et il serait donc injuste de les traiter de nantis en leur demandant des ef-

foyers touchant des prestations familiales, alors la proportion de foyers disposant de plus de 25 000 francs de revenus mensuels est sensiblement inférieure à 10 % (selon les chiffres diffusés à l'époque par la CNAF, seuls 5,8 % des bénéficiaires de prestations familiales disposent de revenus annuels supérieurs à 200 000 francs ; cf. *Le Monde*, 24 juin 1997, p. 7).

1. Cf. *Le Monde*, 24 juin 1997, p. 16, et *Le Monde*, 27 juin 1997, p. 8. Le thème de la défense des « classes moyennes » contre les visées socialistes se retrouve régulièrement dans les discours communistes des années suivantes : par exemple, en juin 1998, Robert Hue s'inquiète des conséquences de la réforme de la taxe d'habitation : « Il ne faudrait pas qu'en introduisant l'idée de tenir compte du revenu pour le calcul de cette taxe, on se mette à frapper les couches moyennes, les ménages qui disposent de 20 000 francs par mois et qui vont être pénalisés, déjà, par l'abaissement du plafond du quotient familial » (*Le Monde*, 23 juin 1998, p. 16).

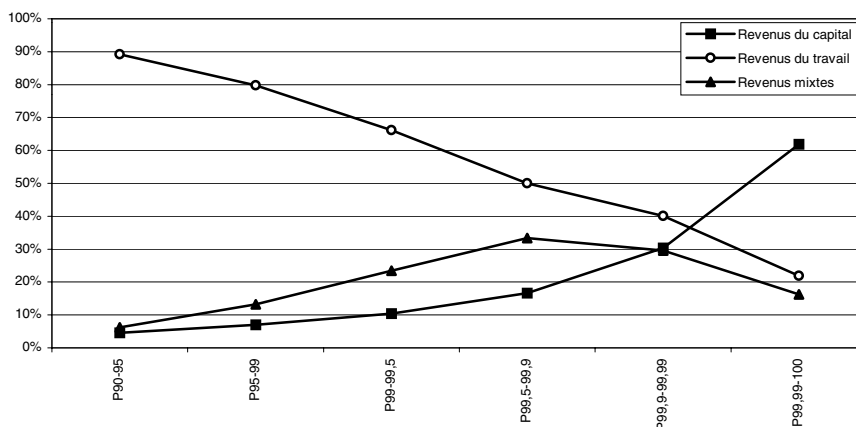
2. Cf. par exemple l'éditorial et les articles de « une » parus le 26 août 1999 dans *Libération*.

3. De fait, nous verrons que le problème de la fraude fiscale et des revenus légalement exonérés de l'impôt progressif sur le revenu (revenus soumis au prélèvement libératoire, plus-values, etc.), revenus qui ne sont pas pris en compte dans les chiffres donnés sur le tableau 0-1, ne se pose de façon importante que pour des revenus sensiblement plus élevés que ceux des « classes moyennes » à 20 000-30 000 francs par mois : au niveau des fractiles P90-95 et P95-99, les revenus sont dans leur immense majorité des salaires et des pensions de retraite (cf. graphique 0-1 infra), revenus pour lesquels la fraude et les possibilités d'évasion légale sont quasiment nulles, si bien que l'on peut considérer que les revenus déclarés sont extrêmement proches des revenus réels.

forts supplémentaires. Il ne nous appartient évidemment pas ici de nous prononcer sur le fond de cette polémique, mais bien plutôt d'essayer de comprendre ces représentations et leur évolution. D'une certaine façon, les « classes moyennes » à 25 000-30 000 francs par mois sont effectivement les classes qui ont « un peu plus réussi que la moyenne » (ce qui leur permet tout de même de disposer d'un pouvoir d'achat 5 fois supérieur à celui d'un smicard à 5 000-6 000 francs par mois, et 10 fois supérieur à celui d'un RMIste) : l'écart entre les revenus des « classes moyennes » et les revenus véritablement moyens peut fréquemment se retrouver à l'intérieur d'une même famille, entre frères et sœurs, entre cousins, ou même souvent au cours de la vie d'une même personne, au gré de circonstances perçues comme plus ou moins contingentes, comme par exemple le fait de disposer d'un seul ou de deux revenus d'activité au sein d'un même foyer. Comme le dirent avec force les opposants à la mise sous conditions de ressources des allocations familiales, « 25 000 francs, ce sont deux salaires moyens, par exemple deux salaires d'enseignants ».

Ce sentiment de « proximité des classes moyennes à la moyenne » est objectivement renforcé par l'examen de la composition des revenus des uns et des autres (cf. graphique 0-1).

**Graphique 0-1 : La composition des hauts revenus en 1998 :
des « classes moyennes » (fractile P90-95) aux « 200 familles » (fractile P99,99-100)**



Source : Tableau B-16 (annexe B)

On constate en effet que les « classes moyennes » de la première moitié du décile supérieur (fractile P90-95) perçoivent près de 90 % de leurs revenus sous forme de « revenus de travail » (salaires, pensions de retraite, autres prestations sociales), c'est-à-dire un pourcentage sensiblement équivalent à celui qui caractérise les 90 % des foyers ayant le revenu le plus faible. En ce sens, les classes moyennes sont bien « dans la moyenne », et cela les distingue radicalement des strates supérieures du décile supérieur, pour qui la part des salaires et retraites décroît ré-

gulièrement, à mesure que les revenus dits « mixtes » et surtout les « revenus du capital » deviennent prédominants. Les revenus mixtes sont ainsi nommés parce qu'ils rémunèrent à la fois le travail fourni et le capital investi par le travailleur non salarié : suivant l'usage habituel, nous avons regroupé dans cette catégorie les « bénéfiques agricoles » (BA) perçus par les agriculteurs, les « bénéfiques industriels et commerciaux » (BIC) perçus par les commerçants, artisans et autres chefs d'entreprises « industrielles ou commerciales » n'ayant pas le statut de salarié, et les « bénéfiques non commerciaux » (BNC) perçus par les médecins, avocats, notaires, artistes, etc. On notera que ces revenus ont effectivement dans la hiérarchie des revenus une place intermédiaire entre celle des revenus du travail et celle des revenus du capital : alors que l'importance des revenus du travail décroît régulièrement et que celle des revenus du capital augmente régulièrement à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des revenus, les revenus mixtes prennent leur importance maximale au milieu du centile supérieur (au niveau du fractile P99,5-99,9), avant de décliner par la suite (cf. graphique 0-1). Autrement dit, s'il existe beaucoup de médecins et d'avocats aisés parmi les revenus de l'ordre de 1 million de francs par an (même s'ils restent toujours légèrement moins nombreux que les cadres supérieurs, comme le montre le graphique 0-1), il est par contre beaucoup plus rare d'arriver à atteindre des revenus de plusieurs millions de francs par an sans bénéficier d'importants revenus du capital. Pour les 0,01 % des foyers déclarant les revenus les plus élevés (P99,99-100), soit environ 3 200 foyers sur 32 millions, dont les revenus annuels moyens s'élèvent à plus de 7 millions de francs (cf. tableau 0-1), la part des salaires et retraites tombe à environ 20 %, de même que la part des revenus mixtes, alors que la part des revenus du capital dépasse 60 % (cf. graphique 0-1). La part des revenus fonciers (loyers perçus par les propriétaires de maisons, immeubles, terrains et autres biens immobiliers) ne progresse que très faiblement avec le niveau de revenu¹, et cette explosion de la part des revenus du capital pour les très hauts revenus est due pour l'essentiel aux revenus de capitaux mobiliers (dividendes perçus par les actionnaires, intérêts perçus par les porteurs d'obligations et autres revenus versés aux propriétaires de biens mobiliers). Les foyers du fractile P99,99-100 perçoivent ainsi plus de 4 millions de francs par an et par foyer de revenus de capitaux mobiliers (en moyenne) ! Encore faut-il préciser qu'il s'agit là uniquement des revenus déclarés au titre de l'impôt sur le revenu, ce qui exclut une quantité importante de revenus financiers légalement exonérés, et notamment les plus-values, dont nous verrons qu'ils renforcent de façon non négligeable le poids réel des revenus du capital et le niveau des très hauts revenus. Le graphique 0-1 confirme donc que les « 200 familles », définies comme une très faible fraction de la population vivant des revenus d'un patrimoine considérable, existent bel et bien². Les « classes moyennes » se définissent donc d'abord par le

1. Elle décroît même légèrement au niveau du fractile P99,99-100 (cf. annexe B, tableaux B-16 et B-17 pour les résultats complets).

2. Si l'on excepte la définition initialement donnée par Daladier en 1934 à la tribune du congrès du parti radical de Nantes (à savoir les 200 plus gros actionnaires de la Banque de France, définition qui a été rendue caduque par la nationalisation de la Banque de France), il n'existe évidemment pas de définition précise des « 200 familles » : ainsi que l'a bien montré Birnbaum (1979), aucune littérature « sérieuse » n'a véritablement cherché à définir cette catégorie, et les rares livres traitant explicitement du thème des « 200 familles » sont généralement le fait d'auteurs ouvertement antisémites, bien davantage intéressés par la

fait qu'elles vivent principalement de leur travail, de la même façon que l'immense majorité de la population, par opposition aux « 200 familles » et aux détenteurs de gros patrimoines.

Il reste que cette décomposition de la société entre une immense majorité de « couches populaires et classes moyennes vivant de leur travail » d'une part, et une infime fraction de la population vivant de ses rentes d'autre part, n'est guère satisfaisante. Cette « proximité des classes moyennes à la moyenne » ne règle toujours pas la question centrale : jusqu'où vont les « classes moyennes » ? Certains n'hésiteraient pas à qualifier de « classes moyennes », ou peut-être de « classes moyennes supérieures », des foyers de cadres très supérieurs disposant de 50 000 ou de 60 000 francs de revenu mensuel, ou même davantage, ce qui pourtant les place confortablement à l'intérieur des 1 % des revenus les plus élevés... En pratique, il n'existe évidemment aucune discontinuité, aucune rupture claire et nette entre les « classes moyennes », les « classes supérieures » et les « 200 familles ». A chaque niveau de revenu compris entre 25 000 francs par mois et plusieurs millions de francs par an, il existe un certain nombre de foyers, dont l'importance numérique et les caractéristiques sociales évoluent de façon continue et progressive (cf. tableau 0-1 et graphique 0-1). En particulier, il serait totalement illusoire de chercher à établir une frontière étanche entre les salariés d'un côté (quel que soit le niveau de leur salaire), et les détenteurs de patrimoine de l'autre. D'une part, les cadres supérieurs perçoivent souvent une partie croissante de leur revenu total sous forme de revenus du capital (soit du fait de leur propre épargne, soit sous forme de participation aux bénéfices versée par leur employeur) au fur et à mesure qu'ils deviennent très supérieurs. D'autre part, les gros détenteurs de patrimoine perçoivent souvent des salaires au titre d'une activité de cadre dirigeant dans une grande entreprise : les 0,01 % des foyers les plus aisés de 1998 perçoivent tout de même plus de 20 % de leurs 7 millions de revenus annuels moyens sous formes de salaires, soit plus de 1,4 million de francs de salaire annuel en moyenne ! Toutes ces frontières sont donc extrêmement poreuses, et l'opposition dichotomique entre « classes populaires et classes moyennes » et « 200 familles » ne permet pas de penser ce passage progressif entre les différentes strates du décile supérieur de la hiérarchie des revenus.

Un des principaux objectifs de ce livre consiste précisément à étudier la structure de ce passage et de ces frontières entre hauts revenus et très hauts revenus, et surtout à étudier comment ces frontières se sont transformées en France au cours du XX^e siècle. En nous fondant sur une exploitation minutieuse de sources fiscales jusqu'ici largement inutilisées en France (déclarations de revenus, déclarations de salaires et déclarations de successions), nous analyserons l'évolution de la structure du décile supérieur de la hiérarchie des revenus depuis les premières années du XX^e siècle jusqu'à la fin des années 1990. Les écarts de revenus séparant les « classes moyennes » des « classes supérieures » et autres « 200 familles » étaient-ils les plus forts au début du siècle, dans l'entre-deux-guerres, dans les années

dénonciation des quelques centaines de « capitalistes cosmopolites » qui exploitent le peuple de France que par l'analyse de la répartition des revenus. Dans le cadre de ce livre, nous utiliserons souvent cette catégorie symbolique pour désigner les foyers du fractile P99,99-100 de la hiérarchie des revenus.

1950-1960, ou bien à la fin du siècle ? La composition des revenus perçus par les différentes strates de hauts revenus a-t-elle connu de profondes transformations depuis le début du XX^e siècle, et l'opposition entre les « classes moyennes » vivant de leurs salaires et les « 200 familles » vivant de leurs revenus de capitaux mobiliers a-t-elle toujours prévalu ? Quelle a été l'évolution au cours du XX^e siècle de l'écart économique et sociologique séparant les « classes moyennes », les « classes moyennes supérieures », les « classes supérieures » et les « 200 familles » ?

1.2. LES HAUTS REVENUS ET LA COURBE DE KUZNETS

L'étude sur longue période des revenus des 10 % des foyers ayant les revenus les plus élevés, des 1 % ayant les revenus les plus élevés, des 0,1 % ayant les revenus les plus élevés, etc., ne nous permet pas seulement de nous intéresser à la structure interne des hauts revenus : ce poste d'observation nous offre également un point de vue unique pour analyser l'évolution générale des inégalités de revenus au XX^e siècle, question qui a été très peu étudiée en France. Nous comparerons l'évolution des revenus des différents fractiles composant le décile supérieur de la hiérarchie des revenus à l'évolution suivie par le revenu moyen de l'ensemble de la population, et nous tenterons de comprendre quels facteurs économiques et politiques permettent d'expliquer pourquoi la part des hauts revenus dans le revenu total a évolué de la façon observée. Nous verrons que le fait de distinguer de façon relativement fine les différents mondes qui cohabitent au sein du décile supérieur de la hiérarchie des revenus facilite grandement cette analyse. Les processus susceptibles d'expliquer pourquoi la part des hauts revenus dans le revenu total connaît telle ou telle évolution varient en effet énormément en fonction du niveau hiérarchique précis des hauts revenus considérés : alors que la position des « classes moyennes » (fractile P90-95) vis-à-vis du revenu moyen dépend principalement des mouvements de compression ou d'élargissement des hiérarchies salariales, la position des « 200 familles » (fractile P99,99-100) dépend avant tout des perturbations subies par les revenus du capital et les profits des entreprises d'où ils sont issus. En examinant séparément les évolutions suivies par la part des différents fractiles de hauts revenus dans le revenu total, ainsi que les évolutions concomitantes observées au niveau de la composition des revenus perçus par ces différents fractiles, nous pourrions ainsi identifier précisément les facteurs économiques et politiques en jeu. La question centrale à laquelle nous tenterons de répondre concerne évidemment la nature « spontanée » de l'évolution des inégalités : dans quelle mesure les évolutions observées sont-elles la conséquence « naturelle » du processus de développement économique, et dans quelle mesure ont-elles été affectées par des chocs extérieurs et par des interventions politiques ?

En particulier, nous verrons dans quelle mesure la « courbe de Kuznets », du nom de l'économiste américain Simon Kuznets qui proposa en 1955 cette théorie, permet de rendre compte de l'expérience française. En exploitant les statistiques issues des déclarations de revenus américaines des années 1913-1948, Kuznets fut amené à constater que la part des hauts revenus dans le revenu total s'était réduite de façon importante entre le début des années 1910 et la fin des années 1940, et

c'est sur la base de cette observation qu'il formula l'idée de la « courbe de Kuznets ». Selon cette théorie, les inégalités de revenus seraient partout appelées à suivre une « courbe en U inversé » au cours du processus d'industrialisation et de développement économique : à une phase de croissance des inégalités caractéristique des premières étapes de l'industrialisation, et qui aux Etats-Unis correspondrait au XIX^e siècle, succéderait une phase de forte diminution des inégalités, qui aux Etats-Unis aurait commencé au début du XX^e siècle. Les travaux de Kuznets eurent un retentissement considérable : il s'agissait du premier travail historique de grande envergure tentant de mesurer rigoureusement l'évolution des inégalités de revenus, et l'enjeu politique de ces découvertes, dans le contexte de la guerre froide, était évident. La théorie de Kuznets a été fortement remise en cause depuis les années 1950, notamment du fait de la hausse tendancielle des inégalités de revenus observée aux Etats-Unis depuis les années 1970. Ce tournant des années 1980-1990 ne règle pas pour autant la question de la baisse des inégalités observée au cours de la première moitié du XX^e siècle, et la « courbe de Kuznets » demeure dans les travaux historiques consacrés aux inégalités un point de référence incontournable.

Malheureusement, si la question des inégalités de revenus a suscité d'importantes études historiques aux Etats-Unis (dans la lignée des travaux de Kuznets) et au Royaume-Uni, ainsi, à degré moindre, que dans la plupart des pays d'Europe continentale (à l'exception notable des pays de l'Europe du Sud), les travaux de cette nature sont extrêmement rares en France¹. De façon générale, il existe très peu d'estimations de la répartition des revenus en France. L'INSEE a organisé tous les 5-6 ans depuis 1956 des enquêtes dites « Revenus fiscaux », enquêtes qui se fondent sur des échantillons de déclarations de revenus transmis à l'INSEE par l'administration fiscale, et que l'INSEE complète en ajoutant aux revenus des différents foyers un certain nombre de revenus non imposables qui ne figurent pas sur les déclarations de revenus (allocations familiales, minimas sociaux, etc.). Ces enquêtes, qui portent sur les revenus des années 1956, 1962, 1965, 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et 1996, ne permettent malheureusement pas de s'intéresser spécifiquement aux hauts revenus : outre qu'elles ne portent que sur quelques années isolées, ce qui pose un problème compte tenu des très fortes fluctuations de court terme auxquels sont toujours soumis les hauts revenus, les enquêtes « Revenus fiscaux » reposent sur des échantillons d'une taille insuffisante, si bien que les estimations du niveau des différents fractiles de hauts revenus issues de ces enquêtes souffrent d'importantes erreurs d'échantillonnage².

Les estimations disponibles pour les périodes antérieures à 1956 sont encore plus limitées. En particulier, la Statistique Générale de France (SGF), qui en principe remplissait le même rôle que l'INSEE avant la création de l'institut en 1946, n'a jamais organisé d'enquête comparable aux enquêtes « Revenus fiscaux » : la première enquête nationale sur les revenus en France date de 1956. Alfred Sauvy,

1. Nous reviendrons de façon détaillée sur les travaux disponibles dans les pays autres que la France lorsque nous comparerons l'expérience française aux expériences étrangères (cf. chapitre 7). Les rares travaux portant sur la France, et notamment ceux de Jean Fourastié et de Christian Morisson, seront évoqués dans les chapitres appropriés (cf. chapitre 3, section 2.4 et chapitre 7, section 2.3).

2. Sur les enquêtes « Revenus fiscaux », cf. annexe I, section 1.

dans son *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, a publié un tableau présentant une distribution des revenus portant sur l'année 1929. Mais Sauvy ne donne aucune précision sur les sources et la méthode utilisées, et son estimation n'est guère cohérente avec les statistiques issues des dépouillements des déclarations de revenus de l'époque (en particulier, Sauvy sous-estime d'un facteur de l'ordre de 3-4 le nombre de très hauts revenus¹). Paul Doumer et Joseph Caillaux, ministres des Finances à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, présentèrent avec leurs projets de création d'un impôt sur le revenu en 1896 et en 1907 des estimations de la distribution des revenus établies par leurs services du ministère des Finances, estimations qui furent revues et corrigées par Clément Colson, économiste célèbre de l'époque. Ces estimations sont beaucoup plus précises que celle de Sauvy quant aux sources et à la méthode utilisées, mais il y a tout lieu de penser qu'elles sous-estiment également de façon importante le poids des très hauts revenus². Mentionnons également les estimations effectuées de façon indépendante par Jankeliowitch (1949) et Brochier (1950) à partir des statistiques des déclarations de revenus des années 1938 et 1946, même si elles souffrent également de graves imperfections³. Signalons enfin une estimation de la répartition des revenus en vigueur en France en 1780 récemment réalisée par Christian Morrisson et Wayne Snyder à partir des statistiques issues de la capitulation⁴.

Au final, nous disposons donc pour le XX^e siècle des estimations réalisées périodiquement par l'INSEE depuis 1956, et des estimations Sauvy pour 1929, Doumer-Caillaux-Colson pour 1900-1910 et Jankeliowitch-Brochier pour 1938 et 1946. Ces estimations ne sont absolument pas homogènes, et aucune n'est véritablement satisfaisante pour ce qui concerne les hauts revenus. Des estimations aussi disparates ne permettent évidemment pas d'étudier de façon satisfaisante l'évolution de l'inégalité des revenus en France au XX^e siècle.

Ce livre tente donc de combler ce vide. L'exploitation systématique des sources fiscales déjà mentionnées plus haut (déclarations de revenus, déclarations de salaires et déclarations de successions) nous permettra de situer la France par rapport à la courbe de Kuznets, ce qui nous conduira également à remettre en cause les conclusions défendues par un certain nombre d'auteurs, notamment anglo-saxons. Existe-t-il de fortes spécificités françaises par rapport aux évolutions observées dans les autres pays européens et aux Etats-Unis, et pourquoi ? Quelles ont été les années de baisse importante des inégalités en France, ont-elles concerné davantage les « classes moyennes » ou les très hauts revenus, et qu'en a-t-il été dans les autres pays ? Quels ont été les rôles respectifs joués par l'évolution des revenus du patrimoine, par l'évolution de l'inégalité des salaires, par les redistributions opérées par l'Etat ? L'idée d'une tendance « naturelle » à la compression des inégalités de revenus permet-elle de rendre compte de l'expérience française, et cette thèse a-t-elle véritablement été démontrée dans les autres pays ?

1. Pour un examen de l'estimation Sauvy pour 1929, cf. annexe I, section 2.2.

2. Pour un examen de l'estimation Doumer-Caillaux-Colson pour 1900-1910, cf. annexe I, section 2.1.

3. Pour un examen des estimations Jankeliowitch-Brochier pour 1938 et 1946, cf. annexe I, section 2.3.

4. Nous reviendrons sur cette estimation lorsque nous examinerons ce qu'il est possible de dire au sujet de l'évolution des inégalités de revenus au XIX^e siècle (cf. chapitre 7, section 2.3).

2. Une raison pragmatique : les sources disponibles

Au-delà de leur intérêt intrinsèque, il existe une raison plus pragmatique pour s'intéresser aux hauts revenus. En France comme dans tous les autres pays, les hauts revenus sont en effet les revenus les moins mal connus sur longue période, car ils sont les seuls à avoir fait l'objet de déclarations régulières auprès de l'administration, dans le cadre de l'impôt sur le revenu, et ce pratiquement depuis le début du XX^e siècle. Les autres sources disponibles pour étudier l'évolution des inégalités en France au XX^e siècle permettent de compléter utilement les informations fournies par les déclarations de revenus, mais aucune n'apporte des informations aussi riches et systématiques que cette source centrale.

2.1. LA SOURCE CENTRALE : LES DÉCLARATIONS DE REVENUS (1915-1998)

2.1.1. Description générale de la source

L'impôt sur le revenu fut institué en France par la loi du 15 juillet 1914, et le dispositif fut complété par la loi du 31 juillet 1917. Il s'agissait en réalité d'un impôt composite, puisqu'il comprenait à la fois un ensemble d'impôts dits « cédulaires », prélevés séparément sur chaque catégorie (ou « cédule ») de revenus (salaires, bénéfices des professions non salariées, revenus de capitaux mobiliers, etc.), et un « impôt général sur le revenu » (IGR), qui était un impôt progressif pesant sur le revenu global de chaque contribuable, c'est-à-dire sur la somme de tous les revenus des différentes catégories. Cet impôt progressif sur le revenu global est évidemment le plus intéressant de notre point de vue, car c'est dans ce cadre que tous les contribuables imposables étaient tenus de déclarer chaque année, généralement au mois de mars, la totalité de leurs revenus de l'année précédente. L'IGR s'appliqua pour la première fois en 1916, et les premiers contribuables déposèrent en mars 1916 leurs déclarations de revenus de 1915. L'IGR a changé plusieurs fois de nom depuis cette date (IGR lors de l'imposition des revenus des années 1915-1947, « surtaxe progressive » de l'« impôt sur le revenu des personnes physiques » (IRPP) lors de l'imposition des revenus des années 1948-1958, puis IRPP tout court depuis l'imposition des revenus de 1959), mais le principe d'un impôt progressif sur le revenu global, fondé sur les déclarations de contribuables de la totalité des revenus de l'année précédente, a continué de s'appliquer sans aucune discontinuité depuis l'imposition des revenus de 1915.

La continuité des pratiques de l'administration fiscale française est encore plus remarquable que celle de la législation. Chaque année depuis l'imposition des revenus de 1915, y compris durant toutes les années de la Seconde Guerre mondiale, l'administration fiscale a dépouillé l'intégralité des déclarations déposées, et a établi un certain nombre de tableaux statistiques à partir de ce dépouillement. Ces tableaux, qui existent donc pour les revenus des années 1915-1998, sans aucune

exception, constituent des documents publics : ils ont pour la plupart été publiés dans les différents bulletins statistiques diffusés aux différentes époques par le ministère des Finances, et, même s'ils ne sont plus publiés nulle part depuis le début des années 1980, toute personne intéressée peut toujours se les procurer en s'adressant au service concerné. Le tableau le plus intéressant, qui existe sans aucune discontinuité depuis les revenus de 1915, indique le nombre de contribuables et le montant total des revenus déclarés, en fonction d'un certain nombre de tranches de revenu imposable : contribuables dont le revenu imposable est compris entre 500 000 et 1 million de francs, contribuables dont le revenu est supérieur à 1 million de francs, etc. Le second tableau, qui a été établi par l'administration fiscale uniquement pour les revenus de 1917, 1920, 1932, 1934, 1936, 1937, 1945, 1946, puis pour toutes les années à partir des revenus de 1948, indique également pour chaque tranche de revenu imposable le montant des revenus des différentes catégories (et non seulement le montant du revenu global).

Du fait de l'inflation et de la croissance générale des revenus, les chiffres reproduits dans ces tableaux ne sont évidemment pas utilisables à l'état brut. Un traitement statistique relativement long et fastidieux est nécessaire pour transformer ces chiffres bruts produits par l'administration fiscale en séries homogènes et économiquement intelligibles. C'est cette exploitation statistique de ces matériaux bruts qui nous a permis d'estimer pour chacune des années de la période 1915-1998 le niveau des revenus des différents fractiles formant le décile supérieur de la hiérarchie des revenus en France, ainsi que la composition des revenus de ces différents fractiles pour toutes les années pour lesquelles le second tableau est disponible.

Une fois ces estimations réalisées, la très grande richesse de cette source apparaît clairement. En particulier, il faut rendre hommage à l'administration fiscale pour avoir utilisé pendant de très nombreuses années des tranches de revenu extrêmement élevées pour dépouiller les déclarations de revenu. Par exemple, dans l'entre-deux-guerres, on connaît chaque année le nombre et le montant des revenus des contribuables dont le revenu imposable est supérieur à 1 million de francs de l'époque, soit au maximum 700-800 contribuables par an¹. Ces tranches de très hauts revenus nous ont permis d'estimer avec une grande précision non seulement les niveaux de revenus du décile supérieur (P90-100), du demi-décile supérieur (P95-100) et du centile supérieur (P99-100), mais également les niveaux de revenus du demi-centile supérieur (P99,5-100), des 0,1 % des revenus les plus élevés (le « millime supérieur ») (P99,9-100), et des 0,01 % des revenus les plus élevés (le « dix-millime supérieur ») (P99,99-100). De cette façon, nous pouvons suivre année par année sur l'ensemble de la période 1915-1998 quels sont les fractiles de hauts revenus dont la part dans le revenu total a baissé ou augmenté, et identifier ainsi les facteurs économiques et politiques en jeu. Ces estimations nous permettent d'étudier de façon relativement fine aussi bien les grandes transformations séculaires de l'inégalité des revenus que les « détails » des évolutions de court terme et moyen terme, « détails » dont nous verrons qu'ils sont souvent intimement liés aux multiples rebondissements de l'histoire économique et politique de la

1. Cf. annexe A, tableau A-1.

France au XX^e siècle, notamment pour ce qui concerne la période de l'entre-deux-guerres.

Nous invitons le lecteur intéressé par les caractéristiques techniques de ces estimations à se reporter aux annexes techniques placées en fin d'ouvrage, où nous décrivons de façon approfondie l'ensemble des tableaux bruts exploités, des procédures d'estimation utilisées et des résultats obtenus, ainsi que les références des bulletins du ministère des Finances où toutes les statistiques brutes ont été publiées (en principe, ces annexes contiennent toutes les informations et calculs intermédiaires nécessaires pour que tous nos calculs puissent être reproduits, des chiffres bruts publiés par l'administration fiscale à nos estimations finales¹).

2.1.2. Pourquoi cette source n'a-t-elle jamais été exploitée en France ?

Ainsi que nous l'avons déjà noté, ces statistiques fiscales n'avaient jusqu'ici jamais été exploitées de façon systématique en France. Les deux seules tentatives d'exploitation de ces statistiques pour estimer la distribution des revenus que nous ayons pu retrouver sont les travaux de Jankeliowitch (1949) et Brochier (1950), qui utilisent tous deux les statistiques des revenus des années 1938 et 1946². Les auteurs de traités de droit fiscal et de finances publiques de l'entre-deux-guerres et de l'immédiat après-guerre mentionnent également ces statistiques, mais ils se contentent de reproduire les tableaux bruts établis par l'administration fiscale, sans aucune tentative pour homogénéiser les chiffres bruts des différentes années : leur objectif est de donner à leurs lecteurs les ordres de grandeur des revenus déclarés à l'impôt sur le revenu, et non pas d'estimer la distribution des revenus³. Depuis les années 1950, les statistiques annuelles établies par l'administration fiscale ne sont même plus mentionnées, les différents auteurs se contentant généralement de citer les résultats issus des enquêtes « Revenus fiscaux » menées périodiquement par l'INSEE depuis 1956⁴. De façon générale, ces enquêtes sont rapidement devenues la source quasiment unique utilisée par les statisticiens et les économistes pour mesurer les inégalités de revenus en France, et elles ont en quelque sorte cannibalisé les statistiques annuelles établies par l'administration fiscale⁵.

1. Cf. annexes A et B.

2. Pour un examen des estimations Jankeliowitch-Brochier, cf. annexe I, section 2.3.

3. Cf. par exemple Lhomme (1925), Allix et Lecerclé (1926a, 1926b, 1930) et Laufenburger (1950). Marchal (1942) et Lecaillon (1948) poussent l'analyse un peu plus loin : l'examen des chiffres bruts issus des tableaux par tranches de revenu établis par l'administration fiscale et la comparaison avec les indices macroéconomiques disponibles à l'époque (production industrielle, prix, etc.) leur permet de diagnostiquer la très forte pro-cyclicité des hauts revenus ; mais ces auteurs se situent entièrement dans la perspective des finances publiques (les auteurs de l'époque se soucient beaucoup du fait que le remplacement du système des « quatre vieilles » par le nouveau système d'impôts sur le revenu a rendu les recettes fiscales de l'Etat beaucoup plus sensibles à la conjoncture macroéconomique que par le passé ; sur ce thème, cf. également les articles de Marchal (1933) et Laufenburger (1934), qui se contentent cependant d'examiner les statistiques agrégées de recettes fiscales, et non les statistiques par tranches de revenu), et ils ne s'intéressent pas à la distribution des revenus en tant que telle (en particulier, ils ne tentent jamais d'estimer des centiles de revenus ou de bénéfices à partir des chiffres bruts établis par l'administration).

4. Cf. par exemple David (1987).

5. En particulier, l'INSEE n'a jamais cherché à exploiter ces statistiques annuelles : nous avons dépouillé l'ensemble des publications de l'INSEE depuis 1946 (ainsi que l'ensemble des publications de la SGF de l'entre-deux-guerres), et la seule tentative d'exploitation de ces statistiques que nous ayons pu retrouver dans ces publications est celle de Jankeliowitch (1949). De même, nous avons dépouillé l'ensemble

Il est également possible que cette sous-exploitation des statistiques établies par l'administration fiscale s'explique par le très grand pessimisme français vis-à-vis de la fraude fiscale (au moins en partie). En France, on considère souvent que la fraude fiscale atteint des proportions fabuleuses, et on y voit parfois un trait caractéristique de la « culture » française, qui nous rattacherait aux cultures latines des pays de l'Europe du Sud, par opposition aux pays anglo-saxons, germaniques et scandinaves, où la fraude serait nettement plus faible. Et si tout le monde fraude dans des proportions ahurissantes (à la seule exception de la personne qui émet ce jugement), alors à quoi bon s'intéresser aux statistiques fiscales et à la distribution des revenus ? Pourtant, nous verrons que les rares enquêtes quantitatives sérieuses sur la question suggèrent que la fraude fiscale au niveau des déclarations de revenus n'est pas sensiblement plus élevée en France que dans un pays comme les Etats-Unis, si bien que l'on ne comprend pas très bien comment l'existence de pratiques frauduleuses pourrait justifier que les statistiques fiscales demeurent particulièrement sous-exploitées en France.

Cela ne signifie évidemment pas qu'il faille prendre les chiffres mentionnés dans les déclarations de revenus pour argent comptant : le problème de la fraude fiscale, et plus encore celui des revenus légalement exonérés de l'impôt sur le revenu, sont bien réels, en France comme dans tous les autres pays, et la source fiscale doit toujours être utilisée avec beaucoup de précaution. De même qu'il faut éviter l'écueil consistant à rejeter toute utilisation des statistiques fiscales au motif que l'évolution des revenus déclarés ne nous apporterait aucune information valable sur l'évolution des revenus réels, il faut également éviter de tomber dans le travers inverse. Dans la 3^e partie de cet ouvrage (chapitre 6), nous reviendrons de façon détaillée sur la façon dont les revenus non déclarés (pour des raisons légales ou extra-légales) sont susceptibles de biaiser nos estimations et nos conclusions, tant du point de vue du niveau des très hauts revenus que de leur évolution au cours du XX^e siècle. Pour l'instant, contentons-nous de remarquer que l'argument de la fraude fiscale (ou des revenus légalement exonérés de l'impôt sur le revenu) est en soi tout à fait insuffisant pour disqualifier les évolutions observées au niveau de l'inégalité des revenus déclarés : si le taux de fraude fiscale est toujours plus ou moins le même, ou s'il évolue dans des proportions équivalentes pour les différents fractiles de la hiérarchie des revenus, alors l'évolution de l'inégalité des revenus réels est la même que celle de l'inégalité des revenus déclarés. Pour disqualifier les évolutions observées, il est nécessaire d'expliquer pourquoi l'ampleur de la fraude a évolué de façon importante au cours du temps, dans un sens opposé à celui des revenus déclarés, et ce uniquement pour certains groupes de revenus et non pour les autres. En l'occurrence, nous verrons que l'évolution probable de l'ampleur de la fraude fiscale tend plutôt à confirmer et à amplifier les évolutions observées pour l'inégalité des revenus déclarés. Par ailleurs, même si les possibilités de manipulation des revenus déclarés étaient tellement importantes et tellement imprévisibles que l'on ne pourrait tirer aucune conclusion fiable à partir de

des publications du CERC (Centre d'études des revenus et des coûts) depuis sa création en 1966 jusqu'à sa suppression en 1993, et nous avons constaté que les enquêtes « Revenus fiscaux » constituaient l'unique source utilisée par cet organisme pour étudier l'inégalité des revenus au niveau global. Sur les publications de l'INSEE et du CERC consacrées aux inégalités de revenus, cf. annexe I, section 1.

l'évolution de ces revenus (nous nous emploierons à démontrer le contraire), nous pensons que l'examen de cette évolution aurait tout de même un certain intérêt. Les revenus déclarés représentent en effet les revenus « publics », c'est-à-dire les revenus que les uns et les autres peuvent afficher publiquement. De fait, l'administration fiscale dispose depuis le début des années 1920 de la possibilité de redresser le revenu déclaré en se fondant sur les « éléments de train de vie » ou les « signes extérieurs de richesse », ce qui implique au minimum que l'écart entre les revenus réels et les revenus déclarés ne peut pas dépasser certaines limites. Les revenus déclarés sont également des revenus « publics » dans le sens où c'est sur cette base que les hauts revenus se sont vu calculer le niveau de leur contribution aux charges publiques tout au long du siècle, et l'histoire de ces contributions et du poids de la redistribution correspondante nous semble être une question intéressante en soi.

La source fiscale comporte d'autres limites. En particulier, seuls les contribuables imposables entrent dans les tableaux statistiques établis par l'administration fiscale depuis la création de l'impôt sur le revenu. En France, la proportion de foyers imposables oscillait aux alentours de 10-15 % dans l'entre-deux-guerres, et ce n'est qu'au cours des années 1960-1970 que cette proportion a atteint des niveaux de l'ordre de 50-60 %. Les statistiques fiscales ne nous permettent donc pas d'estimer pour l'ensemble de la période étudiée les revenus inférieurs au 90^e centile, et c'est pourquoi nous nous sommes limités à l'estimation des revenus du décile supérieur (fractile P90-100) et au-delà (fractiles P95-100, P99-100, etc., jusqu'au fractile P99,99-100), et ce pour l'ensemble de la période 1919-1998 (pour la période 1915-1918, la faible proportion de foyers imposables nous a contraint à nous limiter aux revenus du centile supérieur et au-delà). Il s'agit là d'une limitation très importante : par exemple, la source fiscale ne permet pas de savoir comment a évolué l'inégalité entre revenus bas et revenus moyens. Mais le fait est que ce problème se pose de la même façon dans tous les pays. En particulier, aux États-Unis et dans la plupart des pays, la proportion de foyers imposables était également de l'ordre de 10 % dans l'entre-deux-guerres. C'est pourquoi les travaux historiques sur les inégalités, à commencer par ceux de Kuznets, se limitent le plus souvent au décile supérieur de la hiérarchie des revenus. Il ne s'agit donc pas d'une limitation propre à la France.

Signalons enfin que la sous-exploitation des statistiques fiscales françaises est peut-être en partie la conséquence du fait que la France a développé, davantage que les autres pays, d'autres outils d'observation de l'inégalité, et notamment les catégories socioprofessionnelles (CSP.) Les nomenclatures « verticales » de CSP, développées en France à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, par opposition aux nomenclatures plus « horizontales » fondées principalement sur le secteur d'activité et non sur la position dans la hiérarchie sociale, à la façon des recensements français antérieurs à la Seconde Guerre mondiale, figurent en effet parmi les plus sophistiquées au monde, et les CSP ont rapidement pris en France une importance capitale pour représenter l'inégalité et les différentes positions sociales. Par exemple, la notion de « cadre » est une notion spécifiquement française. Il est fort possible que ce développement des nomenclatures de CSP et de leur utilisation ait contribué à limiter l'intérêt pour les statistiques fiscales, et plus généralement

pour l'étude de l'inégalité des revenus exprimés en termes de fractiles et non pas en termes de groupes socioprofessionnels. Par exemple, Bégue (1987, pp. 242-243) explique qu'une des principales motivations pour le lancement par l'INSEE de la première enquête sur les « Revenus fiscaux » en 1956 était que les tableaux statistiques annuels établis par l'administration fiscale à partir des déclarations de revenus ne permettaient pas de « donner des résultats par catégorie socioprofessionnelle¹ ». Bégue explique très clairement que l'objectif à l'époque était de pouvoir « éclairer les problèmes posés lors des conflits sociaux et des négociations entre les différents groupes ». Autrement dit, les CSP fournissaient aux yeux de tous une grille de lecture de l'inégalité sociale plus appropriée que les fractiles de revenus : les conflits sociaux, tels qu'ils étaient appréhendés par la société, opposaient des groupes socioprofessionnels et non pas des fractiles. De ce point de vue, la lecture du traité consacré par Marchal et Lecaillon à *La répartition du revenu national*, traité qui a servi de manuel de référence à plusieurs générations d'étudiants, semble particulièrement instructive. En 4 tomes publiés entre 1958 et 1970, soit au total près de 1 800 pages, ce traité ne contient pas la moindre référence (même verbale) à des distributions de revenus (ou de salaires) exprimées en termes de fractiles : la question de la « répartition » est envisagée uniquement à travers le prisme des groupes socioprofessionnels². Le problème est que les CSP ne permettent pas d'étudier de façon satisfaisante l'évolution des inégalités sur longue période. En effet, outre qu'elles n'existent que depuis les années 1950, le problème central posé par les CSP est que l'importance numérique des différentes catégories varie constamment, si bien que la comparaison entre les revenus moyens (ou les salaires moyens) perçus par différentes CSP ne peut pas conduire à des conclusions fiables concernant l'évolution véritable des inégalités : seules des comparaisons entre les revenus moyens (ou les salaires moyens) perçus par des groupes représentant une fraction constante de la population étudiée (c'est-à-dire des fractiles) autorisent de telles conclusions. De fait, nous verrons que les comparaisons entre CSP ont souvent conduit à d'importantes erreurs d'appréciation concernant l'évolution des inégalités en France³. Par ailleurs, une autre limitation des CSP est qu'elles ne permettent pas de « voir » les très hauts revenus, car ces derniers se retrouvent enfouis au sein de catégories beaucoup plus vastes : les CSP offrent d'une certaine façon une vision « apaisée » de l'inégalité⁴.

1. Il est également intéressant de noter qu'il s'agit là de la seule et unique référence aux tableaux statistiques produits chaque année par l'administration fiscale à partir des déclarations de revenus, dans un livre qui constitue pourtant une référence sur l'histoire de la statistique en France, et qui contient de très nombreux chapitres très complets et fort utiles sur l'histoire des statistiques démographiques, des statistiques de salaires, de prix, de la santé, de la justice, etc.

2. En particulier, Marchal et Lecaillon ne mentionnent même pas l'existence des statistiques par tranches de revenus établies par l'administration fiscale à partir des déclarations de revenus, et ils font référence aux enquêtes « Revenus fiscaux » uniquement pour effectuer des comparaisons entre les revenus moyens des différentes CSP (cf. Marchal et Lecaillon (1958-1970, tome 4, pp. 208-211)). Il est vrai que l'INSEE elle-même s'est pendant longtemps contenté de présenter les résultats des enquêtes « Revenus fiscaux » en termes de CSP et non pas en termes de fractiles (cf. annexe I, section 1).

3. Cf. notamment chapitre 3, section 2.4.

4. Dans toutes les enquêtes « Revenus fiscaux » menées par l'INSEE entre 1956 et 1996, les ménages dont le revenu moyen est le plus élevé sont les ménages de cadres supérieurs (ou de « cadres et professions intellectuelles supérieures », depuis l'adoption de la nomenclature de 1982), et leur revenu moyen, exprimé en francs de 1998, est d'à peine 30 000 francs par mois (cf. annexe I, tableau I-2). Autrement dit, les re-

Concluons en remarquant que la spécificité française concernant la sous-exploitation des statistiques fiscales ne doit cependant pas être exagérée. S'il est vrai que les statistiques issues des déclarations de revenus ont été particulièrement peu utilisées en France, il n'en reste pas moins que l'exploitation de ces statistiques dans les pays étrangers, y compris aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, est loin d'avoir été aussi complète qu'elle aurait pu l'être, ainsi que nous aurons l'occasion de le constater lorsque nous comparerons nos résultats obtenus pour la France aux estimations disponibles pour les autres pays. Dans tous les pays, et pas seulement en France, la transformation de la source fiscale brute en séries homogènes et intelligibles représente un travail fastidieux et relativement peu attirant de prime abord. Les techniques statistiques permettant d'estimer la courbe de la distribution des revenus à partir des statistiques fiscales par tranches de revenus n'ont pas changé depuis la découverte par Pareto en 1896 de la « loi de Pareto », techniques qui furent ensuite appliquées par Kuznets dans toutes les études historiques sur les inégalités, et que nous appliquons également dans le cadre de ce livre. Mais ces techniques statistiques, sans être très sophistiquées, exigent tout de même un certain investissement technique. D'une certaine façon, l'exploitation sur longue période de la source fiscale relève d'une sorte de « no man's land » académique : il s'agit d'un travail trop économique pour les historiens, et trop historique pour les économistes, si bien qu'il attire très peu de chercheurs. Nous tenterons néanmoins de montrer que la source fiscale exploitée ici est riche d'enseignements, et ce aussi bien pour les historiens que pour les économistes.

2.2. LES AUTRES SOURCES UTILISÉES DANS CE LIVRE

2.2.1. *Les sources sur la législation de l'impôt sur le revenu (1914-1998)*

Afin de pouvoir interpréter et exploiter correctement les statistiques issues des déclarations de revenus, il était indispensable de bien connaître l'évolution de la législation de l'impôt sur le revenu depuis la loi fondatrice du 15 juillet 1914. Par exemple, les déductions et abattements que les contribuables ont le droit de déduire de leur revenu ont beaucoup évolué au cours du XX^e siècle. Afin de pouvoir établir des séries rigoureusement homogènes portant sur les niveaux de revenus des différents fractiles de hauts revenus (avant tout abattement ou déduction), il nous a donc fallu tenir compte de l'ensemble de ces évolutions législatives et apporter un certain nombre de corrections aux estimations issues des statistiques fiscales brutes (qui sont toujours exprimées en termes de revenu imposable, c'est-à-dire après prise en compte des déductions et abattements¹).

De plus, outre cet intérêt purement technique, la législation de l'impôt sur le revenu constitue également une source extrêmement précieuse pour étudier la façon dont les inégalités de revenus ont été perçues en France au XX^e siècle. Par

venus les plus élevés sont ceux des « classes moyennes » ! Nous reviendrons à plusieurs reprises sur la signification de cette vision « apaisée » de l'inégalité offerte par les catégories socioprofessionnelles (cf. notamment chapitre 3, section 4 et chapitre 6, section 3.3).

1. Toutes ces corrections sont décrites de façon détaillée dans les annexes A et B.

exemple, afin d'étudier comment la notion de « haut » revenu a évolué en France au cours du siècle, nous avons pris en compte l'ensemble des barèmes d'imposition appliqués depuis 1914 et nous avons estimé année par année les taux moyens d'imposition que les gouvernements successifs ont jugé bon de faire subir aux différents fractiles de hauts revenus. Nous verrons que l'évolution des conditions spécifiques d'imposition réservées aux différentes catégories de revenus (salaires, bénéficiaires des professions non salariées, revenus de capitaux mobiliers, etc.) est également fort révélatrice des importantes transformations que les perceptions et les représentations de l'inégalité ont connues au cours du XX^e siècle.

Enfin, l'examen détaillé de l'évolution de la législation de l'impôt sur le revenu s'imposait d'autant plus que le développement de l'impôt progressif constitue à nos yeux un des principaux facteurs explicatifs permettant de comprendre l'évolution séculaire de la concentration des revenus et des fortunes décrite par nos estimations. Pour juger de la vraisemblance de l'explication proposée, il était là encore nécessaire d'étudier à quel moment et pour quels fractiles de revenus les taux moyens d'imposition ont atteint des niveaux substantiels en France au XX^e siècle.

Pour toutes ces raisons, nous avons été amenés à rassembler dans le cadre de ce livre des informations aussi complètes que possible concernant l'évolution de la législation de l'impôt sur le revenu depuis la loi du 15 juillet 1914. La bibliographie secondaire consacrée à ces questions étant extrêmement limitée, nous avons dû dans la plupart des cas remonter aux textes de lois publiés au *Journal Officiel*¹. De façon générale, force est de constater que l'impôt sur le revenu n'a guère inspiré les historiens : il existe quelques travaux consacrés au processus parlementaire menant à la loi du 15 juillet 1914², mais l'évolution de l'impôt progressif depuis cette réforme fondatrice n'a presque jamais été étudiée en tant que telle³ ; quant aux manuels d'histoire politique et autres chroniques d'histoire parlementaire, ils ne font généralement référence à l'évolution de l'impôt sur le revenu que de façon relativement superficielle, et ils nous ont surtout été utiles pour préciser le contexte politique dans lequel les différentes lois fiscales ont été votées⁴. Afin de mieux comprendre la façon dont ces différentes lois ont été perçues par les acteurs politiques, nous avons également eu recours aux débats parlementaires, ainsi qu'aux programmes électoraux diffusés par les partis politiques⁵.

Pour ce qui concerne la législation proprement dite, nous avons également utilisé les manuels de droit fiscal écrits par les juristes des différentes époques : ces manuels se contentent généralement d'exposer la législation de leur temps, mais ils

1. Une chronologie des principaux textes de loi consacrés à l'impôt sur le revenu est indiquée dans l'annexe C.

2. Cf. notamment Frajerman et Winock (1972), ainsi que la biographie de Caillaux publiée par Allain (1978-1981). Cf. également Jeanneney (1984, pp. 96-108 ; 1987, pp. 122-129).

3. Signalons toutefois la récente thèse de Sérée de Roch (1999).

4. Nous avons surtout utilisé la volumineuse histoire de la III^e République due à Bonnefous (1956-1967) et les chroniques « La France politique » publiées chaque année depuis 1945 (nous avons également eu recours aux manuels traditionnels d'histoire politique : Azéma (1979), Becker et Bernstein (1990), Borne et Dubief (1989), Goguel (1946), Mayeur (1984), Rioux (1980, 1983), etc.). Nous ne ferons référence à ces travaux qu'à l'occasion de points litigieux ou pour des citations.

5. Les références précises de ces documents seront données lorsque nous les utiliserons.

nous ont néanmoins été très utiles pour comprendre certains points de jurisprudence que les lois ne permettent pas de connaître¹. Nous avons également eu recours aux notices sur la législation publiées par le ministère des Finances avec les tableaux statistiques issus du dépouillement des déclarations de revenus, même si ces notices sont souvent relativement incomplètes et n'ont malheureusement pas été établies pour l'ensemble de la période considérée². En fait, outre les textes de loi publiés au *JO*, la source la plus utile et la plus systématique sur la législation nous est fournie par les tableaux statistiques eux-mêmes : les tableaux établis par l'administration fiscale indiquent en effet pour chaque tranche de revenus non seulement le nombre de contribuables et le montant total des revenus, mais également le montant total de l'impôt dû par les contribuables en question ; en recalculant l'impôt théorique à partir de nos informations législatives et en le confrontant à l'impôt effectif figurant dans ces tableaux, nous avons ainsi pu vérifier année par année que nos paramètres législatifs correspondaient bien à ceux qui avaient effectivement été appliqués³. Mentionnons enfin les *Guides pratiques du contribuable* publiés presque chaque année depuis 1932 par le SNUI et les syndicats qui l'ont précédé, et que nous avons également utilisés⁴.

2.2.2. La comptabilité nationale (1900-1998)

Ainsi que nous l'avons déjà noté, l'exploitation des statistiques issues des déclarations de revenus nous permet uniquement d'estimer l'évolution au XX^e siècle des niveaux de revenus des 10 % des foyers les mieux lotis, des 1 % les mieux lotis, des 0,1 % les mieux lotis, etc. Afin de pouvoir situer ces hauts revenus par rapport à la société de leur temps, et en particulier afin de pouvoir calculer l'évolution de la part des hauts revenus dans le revenu total, il était indispensable de connaître l'évolution du revenu total de la population et du revenu moyen par foyer, tous foyers confondus (imposables et non imposables). Pour cela, nous avons eu recours aux séries macroéconomiques issues de la comptabilité nationale, séries dont l'objectif est précisément de comptabiliser l'ensemble de l'activité économique de la nation, et qui nous fournissent donc des évaluations des grandes masses de revenus au niveau national : masse salariale versée aux salariés, masse

1. Parmi les ouvrages de droit fiscal consacrés spécifiquement à l'impôt sur le revenu que nous avons utilisés, signalons notamment ceux de Lhomme (1925), Allix et Lecerclé (1926a, 1926b, 1930), Marquis (1947), Laufenburger (1950), Beltrame (1970) et David (1987). Cf. également les travaux d'histoire du droit fiscal publiés par Isaïa et Spindler (1987, 1989), qui, compte tenu du point de vue qui est le nôtre, ont le défaut de ne pas véritablement s'intéresser aux barèmes d'imposition et aux revenus en jeu (la même remarque vaut pour la monumentale histoire universelle de la fiscalité due à Ardant (1972), ainsi que pour l'histoire de la fiscalité en France depuis 1945 due à Nizet (1991)). Mentionnons enfin l'ouvrage inhabituel de Morselli et Trotabas (1964), qui propose une compilation de barèmes d'imposition appliqués dans différents pays (cet ouvrage contient malheureusement plusieurs erreurs). De la même façon que pour les chroniques parlementaires et les manuels d'histoire politique, nous ne nous référerons à ces travaux de droit fiscal (et en particulier au traité d'Allix et Lecerclé, qui nous a été particulièrement utile) qu'en cas de point litigieux ou pour des citations (en cas d'incohérence entre les différentes sources, nous sommes toujours remontés aux textes de loi publiés au *JO*).

2. Cf. annexe A, section 1.4.

3. Cf. annexe A, section 1.2.

4. La collection complète de ces *Guides pratiques du contribuable* peut être consultée au SNUI (Syndicat national unifié des impôts), 80-82 rue de Montreuil, 75011 Paris.

des bénéficiaires des non-salariés, masse des dividendes versés aux actionnaires, etc. La méthode consistant à estimer le niveau des hauts revenus à partir des déclarations de revenus et le niveau de revenu moyen à partir de la comptabilité nationale n'est pas nouvelle (elle a été utilisée dans toutes les études historiques sur les inégalités, et notamment par Kuznets), mais elle exige beaucoup de prudence : les notions de salaire, de bénéficiaire, etc. utilisées par la comptabilité nationale ne sont en effet pas les mêmes que les notions utilisées par l'administration fiscale, et il nous a donc fallu apporter un certain nombre de corrections aux séries macroéconomiques de la comptabilité nationale afin d'établir une série de revenus moyens aussi homogène que possible aux séries de hauts revenus issues des déclarations de revenus.

Par ailleurs, la comptabilité nationale nous permettra de situer le contexte macroéconomique dans lequel s'insèrent les évolutions mises en évidence par nos estimations de l'inégalité des revenus, et donc d'interpréter et d'évaluer la vraisemblance de ces évolutions.

Enfin, la comptabilité nationale « officielle » ne débutant qu'en 1949, nous avons eu recours pour les années antérieures à 1949 aux séries macroéconomiques établies par un certain nombre de chercheurs travaillant à titre « privé ». Nous avons notamment utilisé les séries mises au point par Dugé de Bernonville dans l'entre-deux-guerres, ainsi que les séries rétrospectives récemment établies par Pierre Villa. L'ensemble des sources utilisées, des corrections appliquées et des résultats obtenus est décrit de façon détaillée dans une annexe technique placée en fin d'ouvrage¹.

2.2.3. *Les déclarations de salaires (1919-1998)*

Afin de compléter les enseignements issus de nos estimations de l'inégalité des revenus, il était nécessaire d'étudier l'évolution de l'inégalité des salaires : les résultats obtenus à partir des revenus nous permettaient certes de formuler un certain nombre d'hypothèses, mais seule l'étude des inégalités salariales en tant que telles était susceptible de les confirmer ou de les infirmer. Pour cela, nous avons utilisé la source la plus sûre et la plus systématique dont nous disposions au sujet des salaires, à savoir les déclarations de salaires des employeurs : la mise en place en 1914-1917 de l'impôt général sur le revenu et de l'impôt cédulaire sur les salaires a en effet conduit l'administration à exiger des employeurs qu'ils déposent chaque année une déclaration indiquant le montant des salaires versés à chacun de leurs salariés au cours de l'année précédente, et cette obligation annuelle n'a jamais cessé de s'appliquer depuis lors. L'exploitation de cette source nous a permis de réaliser pour l'inégalité des salaires le même type d'estimations que pour l'inégalité des revenus : nous avons estimé l'évolution de la part des 10 % des salariés les mieux payés dans la masse salariale totale, de la part des 5 % des salariés les mieux payés dans la masse salariale totale, de la part des 1 % des salariés les mieux payés dans la masse salariale totale, etc. L'administration fiscale n'ayant commencé à dépouiller les déclarations de salaires et à établir les tableaux statis-

1. Cf. annexe G.

tiques correspondants qu'à partir des salaires de 1919, nos estimations débutent en 1919, et nous aurons recours à des données catégorielles ou sectorielles (salaires ouvriers, salaires des fonctionnaires, etc.) pour étudier le cas des années antérieures à 1919.

Cette source n'avait apparemment jamais été exploitée sur l'ensemble de la période considérée ici. Les déclarations de salaires des employeurs ont fait l'objet d'exploitations statistiques quasiment annuelles de la part de l'INSEE depuis 1947-1950, et ces exploitations ont donné lieu à la publication en 1979 par Christian Baudelot et Anne Lebeauvin d'un important travail rétrospectif sur les inégalités salariales en France depuis 1950, travail qui a récemment été complété et prolongé jusqu'à l'année 1990¹. Ces travaux ne proposant cependant aucune estimation de la part des fractiles de hauts salaires dans la masse salariale totale, nous avons réexploité l'ensemble des matériaux statistiques bruts établis par l'INSEE depuis 1947-1950 à partir des déclarations de salaires afin d'obtenir de telles estimations pour la période 1947-1998. De plus et surtout, les déclarations de salaires de l'entre-deux-guerres, qui à l'époque étaient dépouillées par l'administration fiscale, ne semblent jamais avoir été utilisées pour étudier les inégalités salariales : toutes les études réalisées depuis la Seconde Guerre mondiale débutent en 1947-1950, et l'existence même d'une source équivalente permettant d'étudier les inégalités salariales avant 1947 avait selon toute vraisemblance été oubliée². Nous verrons que le fait d'étudier l'évolution de l'inégalité des salaires (et en particulier l'évolution de la position des hauts salaires) sur l'ensemble du XX^e siècle permet de révéler des traits importants de la structure sociale de la France de l'entre-deux-guerres et du début du siècle, ainsi que de mieux comprendre la dynamique séculaire des inégalités de revenus. Les matériaux statistiques bruts que nous avons exploités, la méthodologie que nous avons appliquée pour obtenir ces estimations, ainsi que l'ensemble des séries obtenues, sont décrits de façon détaillée dans une annexe technique placée en fin d'ouvrage³.

2.2.4. Les déclarations de successions (1902-1994)

Enfin, compte tenu du rôle central joué par les revenus du patrimoine dans les transformations structurelles des inégalités de revenus en France au XX^e siècle, il nous a semblé indispensable de compléter les enseignements issus de nos estimations de l'inégalité des revenus et de l'inégalité des salaires par une étude de l'évolution des inégalités patrimoniales. Pour cela, nous avons exploité les

1. Cf. Baudelot et Lebeauvin (1979a, 1979b), Bayet et Julhès (1996) et Friez et Julhès (1998).

2. Nous avons dépouillé l'ensemble des publications de l'INSEE depuis 1946 (ainsi que l'ensemble des publications de la SGF de l'entre-deux-guerres), et nous n'avons retrouvé aucune utilisation des statistiques issues des déclarations de salaires de l'entre-deux-guerres. De façon générale, tous les auteurs qui ont utilisé les statistiques issues des déclarations de salaires font débiter leurs séries en 1947-1950 (cf. par exemple Marchal et Lecaillon (1958-1970, tome 1, pp. 277, 296 et 427)). Cf. également Volkoff (1987, p. 220), qui, dans un article consacré à l'histoire des déclarations de salaires, écrit : « Les déclarations annuelles de salaires des employeurs existent depuis 1927. Mais c'est en 1947 que fut prise la décision de faire une exploitation statistique de ces documents » (en réalité, ces déclarations existent depuis 1917, et l'administration fiscale a commencé à les dépouiller et à établir les tableaux statistiques correspondants dès 1919).

3. Cf. annexe D.

tableaux statistiques établis depuis 1902 par l'administration fiscale à partir du dépouillement des déclarations de successions. Ces statistiques successorales nous ont permis d'estimer l'évolution au cours du XX^e siècle des niveaux de successions atteints par les 10 % des décédés les plus riches en patrimoine, les 1 % des décédés les plus riches en patrimoine, les 0,1 % les plus riches, etc. De cette façon, nous pourrions étudier si les évolutions observées au niveau des revenus sont cohérentes avec les évolutions observées au niveau des patrimoines.

Cette source n'avait là encore jamais été exploitée sur l'ensemble de la période considérée. Les échantillons de déclarations de successions constitués par l'administration fiscale des années 1980-1990 ont donné lieu à d'importants travaux¹, mais personne ne semble avoir cherché à utiliser les statistiques successorales disponibles sur longue période². De la même façon que pour l'inégalité des revenus, la conséquence est qu'il n'existe pas d'étude historique portant sur l'évolution de l'inégalité des patrimoines en France au XX^e siècle (alors que de telles études, fondées sur ce même type de statistiques successorales, existent dans les pays anglo-saxons³). Les statistiques successorales brutes que nous avons exploitées, la méthodologie que nous avons appliquée, ainsi que l'ensemble des séries obtenues, sont décrites de façon détaillée dans une annexe technique placée en fin d'ouvrage⁴.

3. Plan du livre

Les trois parties de ce livre sont organisées de la façon suivante.

La première partie présente l'évolution générale des inégalités de revenus et des inégalités de salaires en France au XX^e siècle. Le chapitre 1 commence par rappeler quelles ont été les grandes étapes de la progression du pouvoir d'achat moyen en France au cours du XX^e siècle : aucun fait véritablement nouveau n'est exposé dans ce chapitre, mais ce cadrage général nous semblait utile avant de passer aux résultats originaux. Le chapitre 2 est dans une large mesure le chapitre central de ce

1. Cf. notamment Arrondel et Laferrère (1991, 1994, 1998).

2. Parmi les très rares travaux exploitant les statistiques successorales du XX^e siècle dans une perspective historique, mentionnons l'article de Trévoux (1949) (Trévoux utilise uniquement les statistiques successorales portant sur la composition des successions de 1934 et de 1945, et il ne cherche pas à étudier l'évolution du niveau et de la répartition des successions) et le livre de Cornut (1963) (Cornut étudie l'évolution des successions moyennes par département depuis le début du XX^e siècle, et il ne s'intéresse pas plus que Trévoux à la répartition des successions au niveau individuel). Au début du XX^e siècle (et à un degré moindre dans l'entre-deux-guerres), les statistiques successorales étaient exploitées de façon nettement plus intensive qu'elles ne l'ont été depuis la Seconde Guerre mondiale (nous reviendrons sur ce point par la suite). Notons également que les déclarations de successions du XIX^e siècle ont fait l'objet d'importants travaux (cf. notamment Daumard (1973)), que nous évoquerons le moment venu.

3. A notre connaissance, si l'on excepte l'étude de Daumard (1973) (qui porte uniquement sur le XIX^e siècle), l'unique étude française portant sur l'évolution des inégalités patrimoniales sur une période relativement longue est due à Masson et Strauss-Kahn (1978), et elle ne porte que sur la période 1949-1975 (en outre, la méthode utilisée n'est pas totalement satisfaisante, puisque Masson et Strauss-Kahn partent d'une enquête sur les patrimoines de 1975, et remontent en arrière jusqu'en 1949 en utilisant des données macroéconomiques sur les revenus du capital). Nous reviendrons sur les travaux historiques réalisés par les auteurs anglo-saxons à partir des statistiques successorales lorsque nous comparerons l'expérience française aux expériences étrangères.

4. Cf. annexe J.

livre : nous présentons les résultats obtenus à partir des statistiques des déclarations de revenus concernant l'évolution de la composition et de la part des hauts revenus dans le revenu total, et nous formulons les hypothèses qui seront étudiées plus précisément dans les chapitres suivants. Le chapitre 3 traite de l'évolution de l'inégalité des salaires : nous présentons notamment les résultats obtenus à partir des statistiques des déclarations de salaires concernant l'évolution de la part des hauts salaires dans la masse salariale.

La deuxième partie est consacrée à l'étude de l'impôt progressif sur le revenu et de son impact sur les hauts revenus en France au XX^e siècle. Le chapitre 4 présente l'évolution de la législation de l'impôt sur le revenu depuis sa création en 1914. Puis le chapitre 5 étudie l'évolution des taux moyens d'imposition subis par les différents fractiles de hauts revenus. Cette partie permet de préciser certaines hypothèses formulées dans le chapitre 2, ainsi que de nous intéresser à l'évolution des perceptions de l'inégalité des revenus.

Enfin, la troisième partie de ce livre reprend l'ensemble des conclusions obtenues dans les chapitres précédents et tente de situer la France par rapport à la courbe de Kuznets. Dans le chapitre 6, nous étudions dans quelle mesure l'existence de revenus non déclarés (pour des raisons légales ou illégales) est susceptible de biaiser les conclusions obtenues précédemment à partir des déclarations de revenus : pour cela, nous utilisons notamment les informations fournies par l'exploitation des statistiques successorales. Dans le chapitre 7, nous comparons l'expérience française aux expériences étrangères et nous proposons une évaluation d'ensemble de la théorie de Kuznets, ce qui nous mène à notre conclusion.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Remerciements</i>	9
<i>Introduction générale : Pourquoi s'intéresser aux hauts revenus ?</i>	11
1. La raison de fond : les hauts revenus et la dynamique des inégalités	11
1.1. Les hauts revenus, des « classes moyennes » aux « 200 familles »	11
1.2. Les hauts revenus et la courbe de Kuznets	18
2. Une raison pragmatique : les sources disponibles	21
2.1. La source centrale : les déclarations de revenus (1915-1998)	21
2.1.1. Description générale de la source	21
2.1.2. Pourquoi cette source n'a-t-elle jamais été exploitée en France ?	23
2.2. Les autres sources utilisées dans ce livre	27
2.2.1. Les sources sur la législation de l'impôt sur le revenu (1914-1998)	27
2.2.2. La comptabilité nationale (1900-1998)	29
2.2.3. Les déclarations de salaires (1919-1998)	30
2.2.4. Les déclarations de successions (1902-1994)	31
3. Plan du livre	32

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉVOLUTION DE L'INÉGALITÉ DES REVENUS EN FRANCE AU XX^e SIÈCLE

1. Un pouvoir d'achat « moyen » multiplié par 5 au XX^e siècle	37
1. Francs courants et francs constants : l'inflation en France au XX ^e siècle	37
2. Population, ménages, foyers et actifs : la démographie en France au XX ^e siècle	43
3. Salariés et non-salariés, revenus du travail et revenus du capital : la composition du revenu des ménages en France au XX ^e siècle	49
3.1. Le trend de « salarisation » des revenus d'activité	50
3.2. La « courbe en U » suivie par la part des revenus du capital	54
4. L'évolution du pouvoir d'achat « moyen » en France au XX ^e siècle	65
4.1. La stabilité de la part des revenus des ménages dans le PIB	66
4.2. Les étapes de la croissance du revenu « moyen »	70
4.3. Revenu moyen et salaire moyen	77
5. Que signifie un pouvoir d'achat multiplié par 5 ?	80

2. L'évolution de la composition et du niveau des hauts revenus en France au XX^e siècle	93
1. L'évolution de la composition des hauts revenus en France au XX ^e siècle	94
1.1. Les régularités d'une société « capitaliste »	96
1.1.1. La part des revenus du capital dans le revenu total est toujours une fonction croissante du revenu	96
1.1.2. La part des revenus mixtes dans les revenus d'activité est toujours une fonction croissante du revenu	101
1.2. Les évolutions d'une société « capitaliste »	108
1.2.1. La « courbe en U » suivie par la part des revenus du capital	108
1.2.1.1. Le cas des « 200 familles » (fractile P99,99-100)	108
1.2.1.2. Le cas des fractiles inférieurs	111
1.2.2. Le trend de « salarisation » des revenus d'activité	115
2. L'évolution du niveau des hauts revenus en France au XX ^e siècle : la baisse séculaire de la part des très hauts revenus dans le revenu total	121
2.1. Premiers repères : l'évolution du revenu moyen du décile supérieur	122
2.2. L'effondrement des « 200 familles » (1914-1945)	129
2.3. Pourquoi les « 200 familles » ne se sont-elles jamais remises des chocs de la période 1914-1945 ?	136
2.4. La stabilité des « classes moyennes », du début du siècle aux années 1990	142
2.5. La situation intermédiaire des « classes supérieures »	148
3. L'évolution du niveau des hauts revenus en France au XX ^e siècle : la complexité de la dynamique des inégalités à moyen terme	152
3.1. La complexité de l'entre-deux-guerres	152
3.2. La reconstruction chaotique des inégalités depuis la Seconde Guerre mondiale	163
4. Un siècle d'inégalités de revenus : questions ouvertes	167
3. L'inégalité des salaires en France au XX^e siècle	169
1. Les inégalités entre salariés dans les recensements	170
2. L'évolution de la part des hauts salaires dans la masse salariale totale	175
2.1. La source utilisée	175
2.2. La stabilité à long terme de la part des hauts salaires dans la masse salariale	180
2.3. Les fluctuations de court terme et de moyen terme	188
2.4. Les erreurs induites par les comparaisons de « salariés types »	203
3. Que sait-on de l'évolution de l'inégalité dans le bas de la distribution ?	210
3.1. L'évolution de l'inégalité entre bas salaires et salaires moyens	211
3.2. L'évolution de l'inégalité entre bas revenus et revenus moyens	215
4. Les contemporains étaient-ils conscients de ces faits ?	218
5. Comment expliquer la stabilité à long terme de l'inégalité des salaires ?	223

DEUXIÈME PARTIE

LES HAUTS REVENUS ET LA REDISTRIBUTION EN FRANCE AU XX^e SIÈCLE

4. La législation de l'impôt sur le revenu de 1914 à 1998	233
1. Les hauts revenus face à l'impôt jusqu'en 1914 : « l'accumulation en paix »	234
1.1. Les « quatre vieilles »	234
1.2. L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) (loi du 29 juin 1872)	239
1.3. L'impôt progressif sur les successions (loi du 25 février 1901)	243
2. L'architecture générale du système d'impôts sur les revenus créé en 1914-1917	246
3. 1915-1944 : l'évolution chaotique de l'impôt sur le revenu	254
3.1. Les années de la Première Guerre mondiale : barèmes « en taux marginal » et barèmes « en taux moyen »	254
3.2. La seconde naissance de l'impôt sur le revenu (loi du 25 juin 1920)	259
3.3. La stabilisation dans les grandes manœuvres (1920-1936)	262
3.4. L'impôt sur le revenu du Front Populaire	272
3.5. L'impôt sur le revenu sous Vichy	279
4. 1945-1998 : l'impôt sur le revenu « apaisé »	284
4.1. La loi du 31 décembre 1945 : les nouveaux fondements	284
4.1.1. Le quotient familial	284
4.1.2. La forme générale du barème	295
4.1.3. La non-déduction de l'impôt de l'année précédente	302
4.2. Les réformes de 1948 et de 1959 : la question des salaires	305
4.3. Mai 1968 et mai 1981 : les dernières « majorations exceptionnelles » ?	319
4.4. La sécession des revenus du capital : un retour à l'impôt « multiple » ?	327
5. Qui a payé quoi ?	335
1. Qui sont les « hauts » revenus ? Les enseignements des évolutions séculaires	336
1.1. La disparition des très hauts revenus	337
1.2. L'intégration des « classes moyennes »	346
1.3. Un impôt toujours très concentré	358
2. Qui sont les « hauts » revenus ? Les réponses des augmentations d'impôt	361
2.1. La rareté des augmentations d'impôt	361
2.2. Mai 1981 et le Front Populaire : bis repetita ?	364
2.3. Les augmentations d'impôt « virtuelles » des programmes électoraux	373
3. L'impact de l'impôt sur le revenu sur les inégalités	390
3.1. L'impact immédiat sur l'inégalité des revenus disponibles	390
3.2. L'impact dynamique sur les inégalités patrimoniales futures	396

TROISIÈME PARTIE

LA FRANCE ET LA COURBE DE KUZNETS

6. La « fin des rentiers » est-elle une illusion fiscale ?	407
1. Le problème des revenus du capital légalement exonérés de l'impôt sur le revenu ..	408
1.1. Le cas des revenus soumis au prélèvement libératoire et des revenus des livrets	409
1.2. Le cas des intérêts crédités sur les contrats d'assurance-vie	415
1.3. Le cas des plus-values	420
1.4. Le cas des profits non distribués	431
2. Le problème de la fraude fiscale	435
3. Les enseignements issus des déclarations de successions	448
3.1. La source utilisée	450
3.2. Les résultats obtenus : l'effondrement des très grosses successions	456
3.3. Les contemporains étaient-ils conscients de ces faits ?	467
7. Comment se situe la France par rapport aux expériences étrangères ? ...	477
1. Des expériences globalement similaires au XX ^e siècle	478
1.1. Les hauts revenus à la veille de la Première Guerre mondiale	479
1.2. Les hauts revenus face aux crises du « premier xx ^e siècle »	487
1.3. Les hauts revenus face à l'impôt progressif	499
2. La réduction des inégalités avait-elle commencé avant 1914 ?	512
2.1. Les chocs des années 1914-1945 ne sont-ils que la face émergée de l'iceberg ?	513
2.2. La « question sociale » à l'aube du xx ^e siècle : le problème de la mauvaise foi	522
2.3. Que sait-on de l'évolution des inégalités au xix ^e siècle ?	531
3. Inégalités, redistribution et développement économique	541
Conclusion générale : Les hauts revenus en France à l'aube du XXI^e siècle ...	547
1. Un siècle d'inégalités en France	547
2. Un retour au XIX ^e siècle est-il possible ?	548
3. La fièvre et le thermomètre	550

ANNEXES

A. Les tableaux statistiques bruts établis par l'administration fiscale à partir des déclarations de revenus (revenus 1915-1998)	555
1. Les tableaux « répartition » (revenus 1915-1998)	555
1.1. La forme générale des tableaux « répartition »	555
1.2. Les autres informations contenues dans les tableaux « répartition »	560
1.3. L'évolution du nombre de contribuables, du revenu imposable total et de l'impôt émis	562
1.4. Les références des publications où les tableaux « répartition » ont été publiés	568
1.5. La question de la date des émissions de rôles	574
2. Les tableaux « composition » (revenus 1917, 1920, 1932, 1936, 1937, 1945-1946 et 1948-1998)	581
2.1. La forme générale des tableaux « composition »	581
2.2. Les catégories de revenus utilisées dans les tableaux « composition »	583
3. Les tableaux « plus-values » (revenus 1988-1998)	586
4. Les autres tableaux statistiques établis par l'administration fiscale	588
B. Méthodologie et résultats des estimations réalisées à partir des statistiques des déclarations de revenus (revenus 1915-1998)	592
1. L'estimation du niveau des différents fractiles de hauts revenus (revenus 1915-1998)	592
1.1. La technique d'approximation par une loi de Pareto	592
1.1.1. Les séries estimées	592
1.1.2. La loi de Pareto	593
1.1.3. La technique d'approximation utilisée	597
1.2. La fiabilité des techniques d'approximation par une loi de Pareto	599
1.3. Les corrections pour distributions tronquées, revenus 1915-1965	601
1.3.1. La période 1945-1965	601
1.3.2. La période 1919-1944	606
1.3.3. La période 1915-1918	607
1.4. Le passage du revenu imposable au revenu fiscal	555
1.4.1. La déductibilité de l'IGR de l'année précédente (revenus 1916-1947)	608
1.4.2. La déductibilité des impôts cédulaires de l'année précédente (revenus 1918-1970)	609
1.4.3. Les déductions et abattements catégoriels	610
1.5. Les résultats obtenus	610
2. L'estimation de la composition des différents fractiles de hauts revenus (revenus 1917, 1920, 1932, 1934, 1936-1937, 1945-1946 et 1948-1998)	622
2.1. Les difficultés liées à l'estimation de la composition	622
2.2. La méthodologie utilisée	623
3. L'estimation des taux moyens d'imposition des différents fractiles de hauts revenus (revenus 1915-1998)	634
3.1. Les estimations réalisées	634
3.2. Fiabilité des estimations	639

C. Données complémentaires sur la législation de l'impôt sur le revenu	647
1. Tableaux complémentaires sur la législation	647
2. Chronologie des principaux textes législatifs et réglementaires	653
D. Données brutes, méthodologie et résultats des estimations réalisées à partir des statistiques des déclarations de salaires des employeurs (salaires 1919-1938, 1947 et 1950-1998)	657
1. Les estimations effectuées à partir des statistiques de l'impôt cédulaire sur les salaires (salaires 1919-1938)	657
2. Les estimations effectuées à partir des statistiques issues de l'exploitation des déclarations de salaires (DADS) par l'INSEE (salaires 1947 et 1950-1996)	664
E. Estimation de séries homogènes portant sur le salaire ouvrier et le salaire moyen sur longue période (1900-1998)	677
1. Le salaire ouvrier (1900-1998)	677
1.1. Les séries disponibles	677
1.2. La série retenue dans ce livre	678
2. Les salaires moyens par CSP, 1947 et 1950-1998	681
3. Le salaire moyen (tous salariés confondus) (1900-1998)	683
4. Les salaires des fonctionnaires	687
F. Les indices de prix à la consommation (1900-1998)	689
G. Méthodologie et résultats des estimations réalisées à partir des séries de la comptabilité nationale (1900-1998)	693
1. Estimation d'une série homogène de revenu fiscal total et moyen de 1900 à 1998 ..	693
2. Estimation de séries homogènes permettant de décomposer de la valeur ajoutée entre travail et capital de 1900 à 1998	703
3. Séries complémentaires	708
H. Population, ménages et structure socioprofessionnelle, 1900-1998	721
1. Population, nombre de ménages et nombre de foyers, 1900-1998	721
2. Structure socioprofessionnelle de la population active, 1900-1998	725
I. Les estimations de la distribution des revenus en France au XX^e siècle	730
1. Les estimations portant sur les périodes postérieures à la Seconde Guerre mondiale : les enquêtes « Revenus fiscaux » organisées par l'INSEE (1956-1996)	730
1.1. Les résultats exprimés en termes de fractiles	731
1.1.1. La période 1956-1970	731
1.1.2. La période 1970-1996	734
1.2. Les résultats exprimés en termes de catégories socioprofessionnelles	736

2. Les estimations portant sur les périodes antérieures à la Seconde Guerre mondiale	738
2.1. Les estimations Doumer-Caillaux-Colson portant sur les années 1900-1910	738
2.2. L'estimation Sauvy portant sur l'année 1929	741
2.3. Les estimations Brochier-Jankeliowitch portant sur les années 1938 et 1946	742
J. Données brutes, méthodologie et résultats des estimations réalisées à partir des statistiques issues des déclarations de successions (successions 1902-1994)	744
1. Les tableaux statistiques bruts établis par l'administration fiscale à partir des déclarations de successions (successions 1902-1994)	744
1.1. Les tableaux « répartition »	744
1.2. Les tableaux « composition »	749
1.3. Les tableaux portant sur les donations	750
1.4. Autres tableaux	752
2. Méthodologie et résultats de l'estimation du niveau des différents fractiles de grosses successions (successions 1902-1994)	754
3. Données générales sur la législation et le poids effectif de l'impôt sur les successions pesant sur les très grosses successions (successions 1902-1994)	766
3.1. Parts successorales, successions et donations	767
3.2. Les taux d'imposition appliqués au début du siècle	767
3.3. Les taux d'imposition appliqués dans l'entre-deux-guerres	768
3.3. Les taux d'imposition appliqués depuis la Seconde Guerre mondiale	769
K. Données brutes, méthodologie et résultats des estimations réalisées à partir des statistiques de répartition des loyers parisiens (loyers de 1889, 1901 et 1911)	772
<i>Bibliographie</i>	777
<i>Index</i>	789
<i>Table des tableaux et graphiques</i>	793

